



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-101

PUBLIÉ LE 20 MARS 2019

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

- 75-2019-03-18-008 - Arrêté portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT (2 pages) Page 3
- 75-2019-03-18-007 - Arrêté préfectoral portant autorisation de la fusion absorption du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM) géré par l'association ATRE XXème par l'association OEUVRE FALRET (3 pages) Page 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

- 75-2019-01-24-015 - Récépissé de déclaration SAP - PERROT Priam (1 page) Page 10
- 75-2019-01-25-020 - Récépissé de déclaration SAP - DOUILA Zohra (1 page) Page 12
- 75-2019-01-24-014 - Récépissé de déclaration SAP - FURNO Laetitia (1 page) Page 14
- 75-2019-01-24-012 - Récépissé de déclaration SAP - GAURIAT Thomas (1 page) Page 16
- 75-2019-01-24-013 - Récépissé de déclaration SAP - HAMCHAOUI Souad (1 page) Page 18
- 75-2019-01-25-018 - Récépissé de déclaration SAP - MEYNARD DE CHABANNES Géraud (1 page) Page 20
- 75-2019-01-25-021 - Récépissé de déclaration SAP - REGUESSE Margot (1 page) Page 22
- 75-2019-01-24-016 - Récépissé de déclaration SAP - THOMAS Adrien (1 page) Page 24
- 75-2019-01-25-019 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - GOMEZ Julie (1 page) Page 26

Préfecture de Police

- 75-2019-03-20-001 - Arrêté n°2019-00249 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation. (7 pages) Page 28
- 75-2019-01-25-017 - LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION APRES AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019. (22 pages) Page 36

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-03-18-008

Arrêté portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT

PRÉFET DE PARIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Protection des populations

Mission Protection des majeurs et handicap

ARRÊTÉ

portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DU MERITE MARITIME

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 471-2, L. 471-2-1, L. 472-1 et L. 472-1-1 et R. 471-2-1,

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et notamment son article 34,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination, pour une durée de cinq ans, de M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-01-04-001 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative,

VU les conclusions du rapport de contrôle de l'activité de Madame CAILLAT effectué le 9 juin 2018, constatant l'impossibilité manifeste pour la mandataire judiciaire à la protection des majeurs de continuer à assumer ses missions prévues par l'agrément ;

VU la demande de Madame CAILLAT de cesser son activité en date du 18 juin 2018 ;

VU les conclusions du rapport de contrôle inopiné de l'activité de Madame CAILLAT effectué le 5 septembre 2018, constatant notamment la nécessité de dessaisir rapidement la mandataire de la totalité de ses mesures ;

VU le courrier de la DDCS de Paris adressé à Madame CAILLAT en date du 17 janvier 2019 demandant transmission sous quinzaine de l'ensemble des justificatifs de fin d'activité avant retrait d'agrément;

CONSIDERANT que Madame CAILLAT a été dessaisie de la totalité des mesures qui lui étaient attribuées ;

CONSIDERANT que Madame CAILLAT n'a répondu à aucun courrier, courriel ni appel téléphonique de la DDCS depuis l'envoi de sa demande de cessation d'activité ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° DEP-2012032-0010 portant agrément de Madame Françoise CAILLAT pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est abrogé.

Article 2 : Le retrait de l'agrément de Madame Françoise CAILLAT dont l'adresse professionnelle est située 1 rue Paul Verlaine, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT, vaut radiation de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Paris dressée par l'arrêté n° 75-2018-04-10-006 du 10 avril 2018.

Article 3 : En application de l'article L. 473-1, le fait d'exercer une activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs malgré le retrait prononcé est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, (soit gracieux auprès du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre en charge des affaires sociales), ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site "<http://www.telerecours.fr/>".

Article 5 : Monsieur le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, et Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Article 6 : La décision est notifiée par le préfet au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, aux juridictions intéressées et au mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Fait à Paris, le 18 mars 2019

pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
pour le Directeur départemental
de la cohésion sociale,
l'Inspectrice de Classe Exceptionnelle
Cheffe du pôle Protection des Populations

Signé

Brigitte BANSAT – LE HEUZEY

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-03-18-007

Arrêté préfectoral portant autorisation de la fusion
absorption du service mandataire judiciaire à la protection
des majeurs (SMJPM) géré par l'association ATRE
XXème par l'association OEUVRE FALRET



Direction départementale de la cohésion sociale

Paris, le 18 mars 2019

Pôle Protection des populations
Mission Protection des majeurs et handicap
Tutelles aux majeurs protégés
Personne chargée du dossier :
Hervé AZAÏS
Tel. : 01 82 52 47 52

ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE LA FUSION ABSORPTION DU SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS (SMJPM) GERÉ PAR L'ASSOCIATION ATRE XXème PAR L'ASSOCIATION ŒUVRE FALRET

Le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 à L. 313-9 et R. 313-1 à R. 313-10 ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'autorisation de l'Œuvre Falret/Ariane-Falret pour la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 24 septembre 2010 ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs Œuvre Falret/Ariane-Falret n°75-2016-12-28-004 du date du 28 décembre 2016 ;

VU le rapport favorable de la visite de conformité du SMJPM Ariane-Falret réalisée le 23 novembre 2011 ;

VU l'arrêté d'autorisation d'ATRE XXème – Association Tutélaire des Retraités du XXème pour la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 24 septembre 2010 ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ATRE XXème n°75-2016-12-28-007 en date du 28 décembre 2016 ;

VU le rapport favorable de la visite de conformité du SMJPM ATRE XXème réalisée le 9 novembre 2011 ;

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de l'Île-de-France en date du 1^{er} septembre 2015 ;

VU la publication du traité de fusion entre les deux associations, en date du 13/03/2019 réalisée conformément aux articles 15-2 et 15-3 du décret du 16 août 1901 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination de M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-01-04-001 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative,

CONSIDERANT que les conseils d'administration d'Ariane Falret / Œuvre Falret et d'ATRE XXème, qui se sont réunis respectivement les 19 octobre 2018 et 24 octobre 2018, ont arrêté le projet de traité de fusion entre les deux associations ;

CONSIDERANT que les assemblées générales d'Ariane Falret / Œuvre Falret et d'ATRE XXème, qui se sont déroulées respectivement les 19 octobre 2018 et 24 octobre 2018, ont arrêté le projet de traité de fusion, et en ont arrêté les principes.

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation de gestion d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, dénommé SMJPM ATRE XXème (n° FINESS 75 005 920 6), sis au 103 Rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS,

- Nom ou raison sociale : Association Tutélaire des Retraités du XXème arrondissement
- Forme juridique : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
- Siège social : 103 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 PARIS,
- N° SIRET : 383 517 638 0029

est transférée, à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'association Œuvre Falret, sise 49 Rue Rouelle 75015 PARIS,

- Nom ou raison sociale : Œuvre Falret
- Forme juridique : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
- Siège social : 49, rue Rouelle 75015 PARIS,
- N° SIRET : 784 615 718 00219

Article 2 : La capacité de 150 mesures est intégralement transférée du service d'ATRE XXème au service Ariane Falret de l'association Œuvre Falret, ce qui porte la capacité autorisée de ce dernier service à 895 mesures.

Article 3 : À compter de la date de transfert de l'autorisation, l'activité du service Ariane-Falret de l'Œuvre Falret s'exerce sur les sites suivants :

- Rue des Prairies, 75020 PARIS
- 103 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

A compter du 1^{er} avril 2019, l'activité du service Ariane-Falret de l'Œuvre Falret s'exerce sur les sites suivants:

- Rue des Fillettes, 75018 PARIS

Article 4 : L'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 24 septembre 2010. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Paris.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Paris.

Par déléation,

Pour le Préfet,
Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

Signé

Frank PLOUVIEZ

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-015

Récépissé de déclaration SAP - PERROT Priam



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844379982
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Monsieur PERROT Priam, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme PERROT Priam dont le siège social est situé 12, rue Godefroy Cavaignac 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844379982 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-020

Récépissé de déclaration SAP - DOUILA Zohra



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 838899284
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 décembre 2018 par Madame DOUILA Zohra, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DOUILA Zohra dont le siège social est situé 216, rue du faubourg Saint Antoine 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838899284 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-014

Récépissé de déclaration SAP - FURNO Laetitia



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 843597675
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Mademoiselle FURNO Laetitia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme FURNO Laetitia dont le siège social est situé 43, rue du Moulin de la Pointe 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 843597675 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-012

Récépissé de déclaration SAP - GAURIAT Thomas



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844380014
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Monsieur GAURIAT Thomas, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme GAURIAT Thomas dont le siège social est situé 42, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844380014 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-013

Récépissé de déclaration SAP - HAMCHAOUI Souad



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 834315087
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 10 décembre 2018 par Madame HAMCHAOUI Souad, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme HAMCHAOUI Souad dont le siège social est situé 8, rue des Mariniers 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834315087 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-018

Récépissé de déclaration SAP - MEYNARD DE
CHABANNES Géraud



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 332957810
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 11 décembre 2018 par Monsieur MEYNARD DE CHABANNES Géraud, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme MEYNARD DE CHABANNES Géraud dont le siège social est situé 69, boulevard Pereire 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 332957810 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires ou toilettage)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-021

Récépissé de déclaration SAP - REGUESSE Margot



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844301747
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 décembre 2018 par Madame REGUESSE Margot, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme REGUESSE Margot dont le siège social est situé 261, avenue Gambetta 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844301747 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-016

Récépissé de déclaration SAP - THOMAS Adrien



PREFET DE PARIS

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 843443359
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 8 décembre 2018 par Monsieur THOMAS Adrien, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme THOMAS Adrien dont le siège social est situé 27, rue Saint Ferdinand 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 843443359 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-019

Récépissé modificatif de déclaration SAP - GOMEZ Julie



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 843674938**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 16 novembre 2018.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 11 janvier 2019, par Mademoiselle GOMEZ Julie en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme GOMEZ Julie, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 16 novembre 2018 est situé à l'adresse suivante : 55, rue d'Orsel 75018 PARIS depuis le 1^{er} janvier 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT



Préfecture de Police

75-2019-03-20-001

Arrêté n°2019-00249 relatif aux missions et à
l'organisation de la direction de l'ordre public et de la
circulation.

arrêté n°2019-00249
relatif aux missions et à l'organisation
de la direction de l'ordre public et de la circulation

Le préfet de police,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 16, 18, 21-1, R. 15-19 et A. 34 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R* 122-42 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale, notamment son article 2121-3 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de police ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police, notamment son article 5 ;

Vu l'avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police en date du 8 février 2019 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1^{er}

La direction de l'ordre public et de la circulation, qui constitue la direction chargée du maintien de l'ordre public et de la régulation de la circulation mentionnée à l'article 3 du décret du 24 juillet 2009 susvisé, est dirigée par un directeur des services actifs de police de la préfecture de police.

Le directeur de l'ordre public et de la circulation est assisté par un directeur adjoint, qui exerce les fonctions de chef d'état-major et assure l'intérim ou la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

TITRE I : MISSIONS

Article 2

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée à Paris :

- 1°) du maintien de l'ordre public.
- 2°) de la protection du siège des institutions de la République et des représentations diplomatiques.
- 3°) de la sécurité des déplacements et séjours officiels, notamment ceux du chef de l'État.
- 4°) du contrôle du respect des dispositions du code de la route et, en particulier, de la prévention et de la lutte contre la délinquance et les violences routières.
- 5°) de la régulation de la circulation routière.
- 6°) de la protection du tribunal de Paris et de la garde de la zone d'attente.
- 7°) de la garde et des transferts des détenus et retenus.
- 8°) de la sécurisation opérationnelle de secteurs de la capitale.

À ce titre, elle concourt également aux missions de police administrative.

Elle participe, en outre, en liaison avec la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à la prévention et à la lutte contre la délinquance sur la voie publique.

Article 3

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée des opérations de maintien de l'ordre public dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que dans les secteurs définis par l'arrêté du 02 juin 2017 susvisé sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly en liaison avec les services de police territorialement compétents.

Sur décision du préfet de police, elle assure, dans ces départements et sur les emprises des aérodromes mentionnés à l'alinéa précédent, la sécurité des déplacements, manifestations et sites qui lui sont désignés.

Article 4

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée, en liaison avec les services de la police et de la gendarmerie nationales territorialement compétents, des opérations de régulation de la circulation et de missions de sécurité routières sur les routes figurant en annexe de l'arrêté du 23 juin 2010 susvisé ainsi que sur celles des emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, à l'exclusion de celles attenantes desservant directement et celles traversant les aéroports.

À cet effet, les compagnies républicaines de sécurité autoroutières implantées dans la zone de défense et de sécurité de Paris sont placées pour emploi sous la direction fonctionnelle du directeur de l'ordre public et de la circulation.

Article 5

La direction de l'ordre public et de la circulation assiste le préfet de police dans la coordination des mesures d'information de circulation et de sécurité routières dans la zone de défense et de sécurité de Paris. À ce titre, elle prépare et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et assure la coordination technique de la mise en œuvre des mesures de coordination de gestion du trafic et d'information routière et des plans départementaux de contrôle routier.

Article 6

La direction de l'ordre public et de la circulation assure le contrôle du respect de l'application de la réglementation relative aux taxis et aux autres catégories de véhicules de transport particulier de personnes à titre onéreux dans la zone de compétence du préfet de police.

Article 7

La direction de l'ordre public et de la circulation concourt, en liaison avec les directions et services concernés de la préfecture de police, à la gestion des moyens qui lui sont affectés.

TITRE II : ORGANISATION

Article 8

La direction de l'ordre public et de la circulation comprend ;

- l'état-major ;
- la sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR) ;
- la sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction de la gestion opérationnelle.

SECTION 1
L'état-major

Article 9

L'état-major comprend :

- le centre d'information et de commandement de l'ordre public ;
- l'unité technique opérationnelle ;
- l'unité de conception et de diffusion infographique ;
- le bureau de l'état-major opérationnel ;
- la cellule de synthèse, d'analyse prospective et stratégique et d'études (SYNAPSE).

En outre, le service d'ordre public de nuit est rattaché au chef d'état-major.

SECTION 2
La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne

Article 10

La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne comprend deux divisions opérationnelles.

Article 11

La division d'information et d'intervention comprend :

- le service du groupement des compagnies d'intervention ;
- le service du groupement d'information de voie publique.

La division des unités opérationnelles spécialisées comprend :

- le service de soutien opérationnel ;
- le groupe d'intervention et de protection.

SECTION 3
La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières

Article 12

La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR), dont la compétence territoriale figure à l'article 4 du présent arrêté, comprend :

- l'état-major régional de circulation ;
- la division régionale motocycliste ;
- la division régionale de la circulation ;
- la division régionale de la sécurité routière.

En outre, sont mises à disposition de la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières pour emploi les compagnies républicaines de sécurité (CRS) autoroutières implantées dans la zone de défense et de sécurité de Paris.

Le pôle de sécurité routière de la préfecture de police est rattaché à la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR). Le sous-directeur régional de la circulation et de la sécurité routières est chef du projet sécurité routière de la préfecture de police.

Article 13

L'état-major régional de la circulation comprend :

- le centre d'information et de commandement régional de circulation ;
- le service de coordination opérationnelle régionale ;
- le service régional d'études d'impact.

Article 14

La division régionale motocycliste comprend :

- le service des compagnies motocyclistes ;
- les trois compagnies territoriales de circulation et de sécurité routières.

Article 15

La division régionale de la circulation comprend :

- le service des compagnies centrales de circulation ;
- le service de circulation du périphérique.

Article 16

La division régionale de la sécurité routière comprend :

- l'unité de traitement judiciaire des délits routiers ;
- la compagnie de police routière.

SECTION 4

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne

Article 17

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne comprend une division de sécurisation et de protection des institutions et une division des gardes et escortes.

Article 18

La division de sécurisation et de protection des institutions comprend :

- le service de protection et de sécurisation ;
- le service de garde des institutions.

Le service de protection et de sécurisation comprend :

- l'unité générale de protection ;
- l'unité mobile d'intervention et de protection ;

- l'unité de sécurisation opérationnelle de la capitale.

Le service de garde des institutions comprend :

- la compagnie de garde de l'Élysée ;
- la compagnie de sécurisation de la Cité.

Article 19

La division des gardes et escortes comprend :

- le service de garde et de sûreté du tribunal de Paris ;
- la compagnie de transferts, d'escortes et de protections.

Le service de garde et de sûreté du tribunal de Paris comprend :

- la compagnie de garde de la zone d'attente ;
- la compagnie de protection du tribunal de Paris.

SECTION 5

La sous-direction de la gestion opérationnelle

Article 20

La sous-direction de la gestion opérationnelle comprend :

- le service de gestion opérationnelle des ressources humaines ;
- le service de gestion opérationnelle des équipements, de l'immobilier et des finances ;
- le service du contrôle et de l'évaluation ;
- l'unité de prévention et de soutien.

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 21

Les missions et l'organisation des services et unités de la direction de l'ordre public et de la circulation sont précisées, le cas échéant, par des instructions spécifiques prises après avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police.

Article 22

L'arrêté n° 2019-00243 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation est abrogé, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Article 23

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des autres préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 mars 2019

Le préfet de police

Signé

Michel DELPUECH

Préfecture de Police

75-2019-01-25-017

**LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A
PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION APRES AVIS DE
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019.**

LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
APRES AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019

| Numéro de l'arrêté préfectoral | DECLARANT | QUALITE | Établissement | Adresse | Arrdt |
|--------------------------------|------------------|--------------------------|---|---|-------|
| 20190071 VS 75 | | directeur de la sécurité | HSBC FRANCE "HSBC PARIS-PALAIS ROYAL" | 3 place André Malraux | 75001 |
| 20181822 VS 75 | | le chargé de sécurité | CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 10638-01 | 15 rue du Louvre | 75001 |
| 20181947 VS 75 | Matthieu BRICHET | directeur général Europe | GRAFF DIAMONDS SARL "GRAFF" joaillerie | 237 rue Saint-Honoré - angle rue de Castiglione | 75001 |

| | | | | | |
|----------------|--------------------|------------------------|---|---|-------|
| 20181858 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES LES HALLES | 4 rue des Innocents | 75001 |
| 20190020 VS 75 | Jérémy SEVEQUE | gérant | JRI PYRAMIDES à l'enseigne "CAFFE DEI FRATELLI" | 10 rue des Pyramides | 75001 |
| 20190091 VS 75 | Viggo HANDELAND | directeur général | AMUNDSEN FRANCE SAS "LE COMPTOIR BELGE" | 1 rue Pierre Lescot, niveau -4, salle d'échanges Châtelet-les-Halles | 75001 |
| 20181865 VS 75 | Marc AIMONINO | directeur des systèmes | RAND DIFFUSION BALABOOSTE Bijoux fantaisie et accessoires de mode | 132 rue de Rivoli | 75001 |
| 20181879 VS 75 | Christophe GEORGES | directeur général | ESTHETIC CENTER Institut de beauté | 5 rue des Déchargeurs | 75001 |
| 20181864 VS 75 | Bayle Philippe | directeur | CITADINES OPERA | 18 rue Favart | 75002 |
| 20181828 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 94 rue Montorgueil | 75002 |

| | | | | | |
|-----------------|------------------------|--|--|--|-------|
| 20131960 VSR 75 | Sophie HIEP | gérante | LE LUCKY Bar / tabac / brasserie | 65 rue d'Aboukir | 75002 |
| 20181548 VS 75 | Aurélien JOHANN | responsable national installation vidéoprotection | SFR DISTRIBUTION "SFR" | 17 boulevard Poissonnière | 75002 |
| 20081877 VSR 75 | Tiberio DEL RANCO | responsable sûreté | LA POSTE-TEMPLE | 160 rue du Temple | 75003 |
| 20190009 VS 75 | Sacha LEVY | gérant | SARL TALISOD à l enseigne U EXPRESS | 109 rue du Temple | 75003 |
| 20181790 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 33 rue de Bretagne | 75003 |
| 20181842 VS 75 | Marie BOUSQUET - FABRE | co-gérante | MF PARIS Produits de Beauté | 26 rue de Turenne | 75003 |
| 20190114 VS 75 | Sylvie BORST | directrice adjointe | Mairie de Paris | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 1 place Baudoyer 2 et 4 rue de Lobau | 75004 |
| 20181830 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 95 rue Saint-Antoine | 75004 |

| | | | | | |
|----------------|---------------------------|--|--|-----------------------------|-------|
| 20181333 VS 75 | Mohammad ALIPOUR SERESHKI | gérant | ZIBA Vêtement femmes | 61 rue de la Verrerie | 75004 |
| 20181867 VS 75 | Christophe LE GAL | gérant | DR FEELGOOD LES HALLES Bar-restaurant | 37 rue Quincampoix | 75004 |
| 20181545 VS 75 | Aurélien JOHANN | responsable national installation vidéoprotection | SFR DISTRIBUTION "SFR" | 11 rue de Rivoli | 75004 |
| 20190086 VS 75 | Frédérique DAMONT | directrice générale | CLINIQUE DU SPORT | 36 boulevard Saint-Marcel | 75005 |
| 20190055 VS 75 | Mustapha OUIDJA | gérant | Le bac Saint-Michel | 97 boulevard Saint-Michel | 75005 |
| 20181801 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE SEVRES-BABYLONE | 3 rue Dupin | 75006 |
| 20181798 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE CHERCHE-MIDI | 117 rue de Sèvres | 75006 |
| 20190021 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-ODEON | 118 boulevard Saint-Germain | 75006 |

| | | | | | |
|----------------|--------------------|--|--|--|-------|
| 20190095 VS 75 | Frédéric MAHET | directeur | HOTELIERE DE LA RUE DANTON "HOLIDAY INN PARIS NOTRE-DAME" | 4 rue Danton | 75006 |
| 20181546 VS 75 | Aurélien JOHANN | responsable national installation vidéoprotection | SFR DISTRIBUTION "SFR" | 69 rue de Rennes | 75006 |
| 20190096 VS 75 | Anthony CELTON | gérant | EVOLERIS à l'enseigne "CMONPREMIER.COM" | 59 rue Notre-Dame-Des-Champs | 75006 |
| 20190077 VS 75 | Catherine MAYENOBE | secrétaire générale du groupe | CAISSE DES DEPOTS | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 59 rue de Lille 5 rue de Poitiers | 75007 |
| 20181940 VS 75 | Catherine MAYENOBE | secrétaire générale du groupe | CAISSE DES DEPOTS | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 52-60 rue de Lille 2 rue du Bac 1-5 quai Anatole France | 75007 |
| 20181796 VS 75 | Catherine MAYENOBE | secrétaire générale du groupe | CAISSE DES DEPOTS | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 13-15 quai Anatole France 76 rue de Lille | 75007 |
| 20181795 VS 75 | Catherine MAYENOBE | secrétaire générale du groupe | CAISSE DES DEPOTS | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 67 rue de Lille 10-12 rue de Poitiers | 75007 |
| 20190029 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-RASPAIL | 3 boulevard Raspail | 75007 |

| | | | | | |
|-----------------|------------------|--|---|--|-------|
| 20190030 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-CHAMP DE MARS | 37 avenue Rapp | 75007 |
| 20181791 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 30 rue Cler | 75007 |
| 20181880 VS 75 | Rocco RINALDI | gérant | DA ROCCO Restauration | 119 rue de Grenelle | 75007 |
| 20181863 VS 75 | Rocco RINALDI | gérant | DA ROCCO Restauration | 130 rue de Grenelle | 75007 |
| 20181336 VS 75 | William HALIMI | gérant | SEH Société d'Exploitzion des établissements HALIMI Equipements pour SDB, désigners | 47 rue de Bourgogne | 75007 |
| 20181961 VS 75 | Philippe CARON | directeur opérationnel des services techniques et de la logistique | DOSTL | Sécurisation Saint-Sylvestre 101 avenue des Champs Elysées | 75008 |
| 20190075 VS 75 | Benoît BABONNEAU | directeur sûreté | Défilé haute couture CHANEL Grand Palais 22 janvier 2019 | Cours la Reine Avenue Winston Churchill Avenue du Général Eisenhower | 75008 |
| 20082129 VSR 75 | | le responsable sûreté territorial | CREDIT LYONNNAIS | 44 avenue Marceau | 75008 |

| | | | | | |
|-----------------|-------------------|---|--|--|-------|
| 20190002 VS 75 | Nathalie MARTINEZ | directrice des ressources humaines | LOUIS PION SAS | 9 place de la Madeleine | 75008 |
| 20190070 VS 75 | Lionel VAZZOLER | responsable marchés gares/aéroports/villes | NAKED GARE SAINT-LAZARE ELIOR CONCESSIONS GARES restauration | 11 rue d'Amsterdam | 75008 |
| 20181907 VS 75 | Béatrice NOYON | retail manager | RIMOWA FRANCE SARL Maroquinerie | 73 rue du Faubourg Saint-Honoré | 75008 |
| 20181888 VS 75 | Maurice BENHAMOU | gérant | PRESSING DE LA MADELEINE | 12 rue de l'Arcade | 75008 |
| 20181852 VS 75 | Bruno VANACKERE | gérant | APS CHANGE "APS" Bureau de change | 30 avenue de Friedland | 75008 |
| 20132167 VSR 75 | Maximilien URSO | président | CRESUS négoce de pierres précieuses | 9 rue du Chevalier de Saint-George | 75008 |
| 20181942 VS 75 | Antoine DEVIENNE | curé | PAROISSE SAINT-LOUIS D'ANTIN | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 63 rue de Caumartin 4 rue du Havre | 75009 |
| 20181859 VS 75 | Nicolas MASSET | responsable sécurité sûreté environnement | CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL "CJI" | 10 rue Saint-Georges | 75009 |

| | | | | | |
|------------------|---------------------|------------------------------------|---|------------------------|-------|
| 20181900 VS 75 | Massimo GIAMMORCARO | directeur sécurité | GUCCI France | 64 boulevard Haussmann | 75009 |
| 20100795 CVSR 75 | Claire BEYSSADE | directrice financière & opérations | TIFFANY & CO Boutiques de luxe, bijouteries | 64 boulevard Haussmann | 75009 |
| 20181937 VS 75 | Antoine MARTINS | gérant | OPERASCRIBE DISTRIBUTION à l'enseigne FRANPRIX | 11 rue Scribe | 75009 |
| 20181875 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 39 rue des Martyrs | 75009 |
| 20181930 VS 75 | Béatrice LUXIN | responsable maintenance | UNDIZ Prêt-à-porter-lingerie | 109 rue Saint-Lazare | 75009 |
| 20181833 VS 75 | Thibaut RINGO | directeur général | ALTERMUNDI | 17 rue des Martyrs | 75009 |
| 20180520 VS 75 | Chhang Da NGHE | gérante | PROVENCE NGHE tabac | 91 rue de Provence | 75009 |
| 20190068 VS 75 | Pierre LETOURNEUR | président directeur général | SA TEINTURERIES LETOURNEUR | 14 rue de Châteaudun | 75009 |

| | | | | | |
|----------------|-----------------------|--------------------------|--|-----------------------------------|-------|
| 20181847 VS 75 | Khemaïs BOKRI | gérant | E.I.S. Electricité, plomberie | 60 rue Blanche | 75009 |
| 20181849 VS 75 | Cédric DAUDUIT | gérant | GALERIE FAYET Vente parapluies, cannes | 34 passage Jouffroy | 75009 |
| 20181412 VS 75 | Marc-Olivier OEUVRARD | directeur | BEELINE RETAIL SARL Bijoux-fantaisie | Rue saint-Lazare-Passage du Havre | 75009 |
| 20181898 VS 75 | Nicolas GOLDFARB | gérant | PARAPHARMACIE GOLDFARB | 8 rue de Maubeuge | 75009 |
| 20181825 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 59 rue du Faubourg Saint-Denis | 75010 |
| 20181787 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 203 rue du Faubourg Saint-Martin | 75010 |
| 20181835 VS 75 | Thibaut RINGO | directeur général | ALTERMUNDI | 71 rue du Faubourg Saint Martin | 75010 |
| 20190085 VS 75 | Laurent PONDRUEL | directeur d'exploitation | EAT SELECT SERVICE PARTNER restauration | 18 rue de Dunkerque | 75010 |

| | | | | | |
|-----------------|-----------------------|---|--|---------------------------------------|-------|
| 20181627 VS 75 | Lionel VAZZOLER | responsable marchés gares/aéroports/villes | MONOP C9 ELIOR CONCESSIONS GARES GARE DU NORD | 12 rue de Dunkerque | 75010 |
| 20181917 VS 75 | Majd HASNAOUI | gérant | SAS SYRIUS | 144 rue Lafayette | 75010 |
| 20181071 VS 75 | Fawzia MESSAOUDI | gérante | MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs | 290 rue du Faubourg Saint-Martin | 75010 |
| 20181411 VS 75 | Marc-Olivier OEUVRARD | directeur | BEELINE RETAIL SARL Bijoux-fantaisie | 4 rue du 8 mai 1945 centre commercial | 75010 |
| 20181938 VS 75 | Antoine MARTINS | gérant | RICHARDIS à l'enseigne FRANPRIX | 21-23 boulevard Richard Lenoir | 75011 |
| 20181878 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 26 rue Voltaire | 75011 |
| 20190036 VS 75 | Chunzi YE | Gérant | SNC LE GALOPIN à l'enseigne "tabac l'étincelle" | 3 rue Saint-Sébastien | 75011 |
| 201818777 VS 75 | Julien REN | gérant | TABAC L'AMICALE bar, tabac | 9 rue des Trois Bornes | 75011 |

| | | | | | |
|-----------------|--------------------|--|--|----------------------------------|-------|
| 20181861 VS 75 | Dominique FERREIRA | directeur général | PAR 7 SAS "Mc Donald's" | 88 bis avenue Parmentier | 75011 |
| 20181547 VS 75 | Aurélien JOHANN | responsable national installation vidéoprotection | SFR DISTRIBUTION "SFR" | 87 rue du Faubourg Saint-Antoine | 75011 |
| 20181841 VS 75 | Virginie EHRHARD | secrétaire générale | SOFIAP "SOCRIF" Société de financement | 7 rue de la Pierre Levée | 75011 |
| 20131331 VSR 75 | Stéphane GOUAUD | directeur du département sûreté | RATP Système de vidéoprotection embarqué dans les bus circulant dans Paris | 54 quai de la Rapée | 75012 |
| 20131352 VSR 75 | Stéphane GOUAUD | directeur du département sûreté | RATP Système de vidéoprotection embarqué dans les bus circulant dans plusieurs départements d'Ile -de -France | 54 quai de la Rapée | 75012 |
| 20181806 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-LACHAMBEAUDIE | 1 rue de Dijon | 75012 |
| 20181919 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-REUILLY | 30 rue de Reuilly | 75012 |
| 20181805 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE FAUBOURG SAINT-ANTOINE | 80 avenue Ledru-Rollin | 75012 |

| | | | | | |
|----------------|----------------|--|--|------------------------|-------|
| 20181802 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-GARE DE LYON | 25 boulevard Diderot | 75012 |
| 20181797 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-PORTE DOREE | 15 bis rue Rottembourg | 75012 |
| 20181804 VS 75 | | responsable sécurité de la direction des risques et du contrôle permanent | CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE-FRANCE "CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE" | 252 avenue Daumesnil | 75012 |
| 20190012 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES BASTILLE GARE DE LYON | 14-18 rue de Chaligny | 75012 |
| 20181782 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 3 place d'Aligre | 75012 |
| 20181839 VS 75 | Lionel BRETON | responsable sûreté, sécurité et management du risque | GPG à l'enseigne "TATI" | 106 boulevard Diderot | 75012 |
| 20181814 VS 75 | Chuan HU | gérant | LE NARVAL à l'enseigne "LE VIRGINIE" bar, tabac, Française des Jeux | 1 rue de Reuilly | 75012 |
| 20181902 VS 75 | Hélène XU | gérante | SNC SOURCE DE LA GRACE | 34 rue des Meuniers | 75012 |

| | | | | | |
|-----------------|------------------------|--------------------------|--|---|-------|
| 20181831 VS 75 | Stéphane VANDERMEERSCH | co-gérant | SC VANDERMEERSCH Boulangerie | 278 avenue Daumesnil | 75012 |
| 20190007 VS 75 | David GIRAudeau | responsable | SARL L'AMIE FINE La Mie Câline restauration rapide | métro gare de Lyon - Ligne 1 - Galerie Commerciale | 75012 |
| 20151314 BVS 75 | Laurent PONDRUEL | directeur d'exploitation | SELECT SERVICE PARTNER Restauration rapide | gare de Lyon, place Louis Armand | 75012 |
| 20181870 VS 75 | Patrick LAUR | gérant | SARL DOUZE HUIT LE MOJO restaurant | 47 avenue de Saint-Mandé | 75012 |
| 20181082 VS 75 | Fawzia MESSAOUDI | gérante | MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs | 59 avenue du Docteur Arnold Netter | 75012 |
| 20181081 VS 75 | Fawzia MESSAOUDI | gérante | MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs | 20 rue Fabre d'Eglantine | 75012 |
| 20181816 VS 75 | Régis GODON-DILLA | gérant | AILLEURS SARL objets de décoration | 17 rue Saint-Nicolas | 75012 |
| 20181335 VS 75 | Jérôme ADDA | gérant | LES OPTO MAITRES OPTICAL DISCOUNT Opticien | 190 avenue Daumesnil | 75012 |

| | | | | | |
|----------------|----------------|--|--|--------------------------------|-------|
| 20190047 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-STATION F | 60 rue Eugène Freyssinet | 75013 |
| 20181928 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-JEANNE D'ARC | 38 place Jeanne d'Arc | 75013 |
| 20181821 VS 75 | | le chargé de sécurité | CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 10571-00 | 111 avenue d'Italie | 75013 |
| 20190013 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES PLACE D'ITALIE | 18 place d'Italie | 75013 |
| 20190039 VS 75 | Hong Phu DAO | gérant | ESPRIT VERT restauration rapide | 83 rue du Château des Rentiers | 75013 |
| 20190026 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-ALESIA | 114 bis rue d'Alésia | 75014 |
| 20181929 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-PLAISANCE | 180 rue Raymond Losserand | 75014 |
| 20190023 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-BRUNE | 105 boulevard Brune | 75014 |

| | | | | | |
|----------------|-----------------|--|--|---|-------|
| 20190031 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-PORTE D'ORLEANS | 1 place du 25 Août 1944 | 75014 |
| 20181951 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-DAGUERRE | 66 rue Daguerre | 75014 |
| 20190011 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES MAINE MONTPARNASSE | 67 avenue du Maine | 75014 |
| 20181788 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 24 rue Mouton-Duvernet | 75014 |
| 20181897 VS 75 | Laurent MAUGUIT | directeur général | SOCIETE HOTELIERE DU 61 QUAI DE GRENELLE "NOVOTEL PARIS CENTRE TOUR EIFFEL" | <u>périmètre vidéoprotégé :</u> 61 quai de Grenelle rue Gaston de Caillavet | 75015 |
| 20181612 VS 75 | Sébastien FORJA | directeur sécurité | AMUNDI ASSET MANAGEMENT | 91/93 boulevard Pasteur | 75015 |
| 20190019 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-BOUCICAUT | 102 rue de la Convention | 75015 |

| | | | | | |
|----------------|------------------|--|--|------------------------------------|-------|
| 20181945 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE SAINT-LAMBERT | 2 rue Joseph Liouville | 75015 |
| 20181936 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-VOUILLE | 21 rue de Vouillé | 75015 |
| 20181862 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES TOUR EIFFEL | 132 boulevard de Grenelle | 75015 |
| 20190043 VS 75 | Benjamin KHALIFA | président | SAS SERRUDIS à l'enseigne "G20" | 11 avenue de la Porte de Plaisance | 75015 |
| 20181786 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 112 rue Saint-Charles | 75015 |
| 20181815 VS 75 | Hugo WANG | gérant | AU JEAN BART tabac - restauration | 44 rue du Docteur Roux | 75015 |
| 20190004 VS 75 | Cécile DENG | gérante | TABAC DES CHARMES bar, tabac | 61 rue du Commerce | 75015 |
| 20181884 VS 75 | Hélène TERNEAUD | gérante | OVIATEL "ESPACE SFR" | 314 rue de Vaugirard | 75015 |

| | | | | | |
|----------------|----------------|--|---|--|-------|
| 20181962 VS 75 | Philippe CARON | directeur opérationnel des services techniques et de la logistique | DOSTL | Sécurisation Saint-Sylvestre 1 place du Trocadéro et du 11 novembre | 75016 |
| 20190034 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-MUETTE | 39 rue de la Pompe | 75016 |
| 20181935 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-VICTOR HUGO | 123 avenue Victor Hugo | 75016 |
| 20181932 VS 75 | Gérard VALETTE | directeur de zone sécurité -zone Paris sud- | LA POSTE-MOZART | 28 avenue Mozart | 75016 |
| 20181860 VS 75 | Philippe BAYLE | directeur | CITADINES TROCADERO | 29 bis rue Saint-Didier | 75016 |
| 20181886 VS 75 | Joseph EDERY | gérant | LONGDIS "FRANPRIX" | 56 rue de Longchamp | 75016 |
| 20190009 VS 75 | Julien ROOS | gérant | LET IT BIO BIOCOOP MIRABEAU Alimentation générale | 20 rue Mirabeau | 75016 |
| 20181827 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 205 avenue de Versailles | 75016 |

| | | | | | |
|----------------|-----------------|--------------------------|---|-----------------------------|-------|
| 20181915 VS 75 | Majd HASNAOUI | gérant | SAS SHIRYU | 214 avenue de Versailles | 75016 |
| 20181845 VS 75 | Yves BIGOT | directeur général | TV5 MONDE Chaîne de télévision généraliste francophone publique | 131 avenue de Wagram | 75017 |
| 20181783 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 25 rue de Lévis | 75017 |
| 20181789 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 10 rue Poncelet | 75017 |
| 20181792 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 30 rue des Batignolles | 75017 |
| 20190027 VS 75 | Samir MESSAOUDI | directeur retail adjoint | DE FURSAC SA | 2 place de la Porte Maillot | 75017 |
| 20181534 VS 75 | Jun YU | gérant | LE CELTIQUE brasserie, tabac, Française des Jeux | 204 rue de Courcelles | 75017 |
| 20181948 VS 75 | Ye LI | gérante | TABAC LE DEMOURS Bar / tabac | 39 rue Pierre Demours | 75017 |

| | | | | | |
|-----------------|------------------|---|--|--------------------------------|-------|
| 20181840 VS 75 | Bruno VANACKERE | gérant | APS CHANGE "APS" Bureau de change | 233 boulevard Péreire | 75017 |
| 20131751 VSR 75 | Claude TSCHANN | responsable administratif | AUBERT Vente de vêtements enfants | 39 boulevard Gouvion Saint-Cyr | 75017 |
| 20181766 VS 75 | Fernand KHALIFA | gérant | SARL BE YOU APART'HOTEL | 72 boulevard de Clichy | 75018 |
| 20181899 VS 75 | Stéphanie BOURHY | manager de direction | MONOPRIX SA | 28 rue des Abbesses | 75018 |
| 20181824 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 18 rue Lepic | 75018 |
| 20181784 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 176 rue Ordener | 75018 |
| 20181838 VS 75 | Lionel BRETON | responsable sûreté, sécurité et management du risque | GPG à l'enseigne "TATI" | 2-20 boulevard de Rochechouart | 75018 |
| 20181834 VS 75 | Thibaut RINGO | directeur général | ALTERMUNDI | 135 rue Ordener | 75018 |

| | | | | | |
|-----------------|-------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-------|
| 20181856 VS 75 | Michael BELLITY | gérant | H20 SARL MEGALOTS magasin de vêtements | 155 rue Ordener | 75018 |
| 20181855 VS 75 | Michael BELLITY | gérant | H20 SARL MEGALOTS magasin de vêtements | 125 rue Ordener | 75018 |
| 20180191 VS 75 | Stéphane XIA | gérant | SNC ABBESSES "LE NAZIR" restauration, tabac, FDJ | 56 rue des Abbesses | 75018 |
| 20181081 VS 75 | Matthieu CALONI | président | CUILLER restauration rapide | 19 rue Yvonne le Tac | 75018 |
| 20141045 VSR 75 | Tiberio DEL RANCO | responsable sûreté | LA POSTE-SIMON BOLIVAR | 8 rue Clavel | 75019 |
| 20181868 VS 75 | Manuel LUBIN | directeur d'exploitation | HOTELIERE DE LA VILLETTE "HOLIDAY INN EXPRESS" Hôtel | 68 quai de la Seine | 75019 |
| 20190103 VS 75 | Fabienne VERRIER | Directrice des opérations techniques | APPART'CITY | 157 avenue Jean-Jaurès | 75019 |
| 20181877 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 17 avenue Secrétan | 75019 |

| | | | | | |
|-----------------|-------------------------|-------------------|---|--------------------------|-------|
| 20181836 VS 75 | David DONG | gérant | LE NAVIGATEUR Bar- tabac | 103 avenue Simon Bolivar | 75019 |
| 20190054 VS 75 | Milorad NIKOLIC | co-gérant | BRASSERIE FENIX SARL | 4 avenue Corentin Cariou | 75019 |
| 20181832 VS 75 | Nicolas HANEL | directeur | CANAUXRAMA | 13 quai de la Loire | 75019 |
| 20181794 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 104 rue des Pyrénées | 75020 |
| 20181826 VS 75 | Louis GAD | directeur général | LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux | 122 rue de Belleville | 75020 |
| 20131089 VSR 75 | Si LI | gérant | SNC FADARO à l'enseigne "Tabac de Vincennes" Bar-tabac | 67 cours de Vincennes | 75020 |
| 20181857 VS 75 | Gwenaëlle MALLAT SANHES | co-gérante | MATI NADAUD "LES FOUURES" Restaurant | 4 place Martin Nadaud | 75020 |

Le Chef du 4ème Bureau
signé
Pierre ZISU

